



<b>Notifié le</b> <b>Notification reçue le</b> <b>Publié le</b> <b>Certifié exécutoire, le Maire</b>	<b>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</b>
---	--

Service : *Service juridique AP-PC*

**POLICE GENERALE - Arrêté portant évacuation de l'immeuble sis 85 Avenue Maréchal Foch – Parcelle cadastrée PR 505**

Le Maire de la Ville de Béziers,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 5°, et L. 2212-4, autorisant le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et appropriées afin de garantir la sécurité des biens et des personnes en cas de danger grave et immédiat,  
**VU** le signalement de la police municipale en date du 4 avril 2022,  
**VU** l'arrêt des eaux effectué par le SDIS le 4 avril 2022,

**CONSIDERANT** que l'immeuble appartenant à la société LES RIVAGES DU CAGAROL sise 10 rue de Penthièvre à Paris (75008) a subi un dommage causé par la rupture de ses canalisations extérieures,  
**CONSIDERANT** que la rupture de ses canalisations extérieures est susceptible de créer des troubles à la sécurité et la salubrité publiques de ses occupants ; qu'en outre, les remontées d'eaux usées rendent inhabitable l'immeuble en l'état actuel de la situation,  
**CONSIDERANT** que, eu égard à l'extrême urgence de la situation, aucune autre mesure que l'évacuation des lieux et des occupants n'est envisageable ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 : L'évacuation entière et immédiate de l'immeuble situé 85 avenue Maréchal Foch à compter du 5 avril 2022, et ce, jusqu'à la réalisation des travaux de sécurisation permettant la réintégration de ses locataires.**

**ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur la porte de l'immeuble concerné.**

**ARTICLE 3 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commissaire central de police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **05 AVR 2022**

Robert MENARD